

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon,
Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

AVIS PUBLIC

Annulation et report de la séance du 9 avril 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, trésorière et directrice générale adjointe de la Ville de Saint-Gabriel, que la séance ordinaire de la Régie de la Caserne de Brandon qui devait se tenir le 9 avril 2026 à 8h30, est reportée faute de quorum.

En effet, le nombre de membres requis pour la tenue de la séance n'ayant pas été atteint, celle-ci ne peut légalement avoir lieu.

Par conséquent, ladite séance est reportée au 14 mai 2026, à 8h15, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Gabriel.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 8^e jour du mois d'avril 2026.


Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe
Ville de Saint-Gabriel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, MARYLÈNE FORTIN, TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 8 AVRIL 2026 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.


Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe
Ville de Saint-Gabriel